

**Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du :** vendredi 20 mars 2026 à 18h30  
**Convocation et ordre du jour du :** 17 mars 2026

**Présents :** M. Aurélien DOMMANGET, Mme Carole PARREIN, M. Maxime SGARD, M. David DUBOIS, Mme Nathalie D'ANDREA, Mme Brigitte CURTELIN, Mme Sylvie LEFEBVRE, M. Joël DESSEIN, M. Guillaume LEBRUN, Mme Julie POISSONNIER, conseillers municipaux.

**Absents non excusés :**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

## Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Installation des nouveaux membres du Conseil Municipal
3. Approbation et ratification du compte-rendu du 13 mars 2026,
4. Election du Maire,
5. Délibération sur le nombre d'Adjoints,
6. Election des Adjoints,
7. Lecture de la Charte de l'élu local,
8. Délibération sur les indemnités des élus,
9. Délibération sur les délégations du Conseil Municipal au Maire,
10. Délibérations sur la désignation des délégués et suppléants (RPI, SICOL, PARC, CCPL, FDE, SIDEALF, Correspondant défense),
11. Questions diverses,

### Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nathalie D'ANDREA est désignée secrétaire de séance.

### Installation des nouveaux membres du conseil municipal

La séance ouverte, Monsieur DOMMANGET Aurélien, fait l'appel des membres élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

CURTELIN Brigitte  
D'ANDREA Nathalie  
DESSEIN Joël  
DOMMANGET Aurélien  
DUBOIS David  
LEBRUN Guillaume  
LEFEBVRE Sylvie  
PARREIN Carole  
POISSONNIER Julie  
et SGARD Maxime

### Approbation et ratification du compte-rendu du 13 mars 2026

Le compte-rendu de la réunion du 13 mars 2026 est approuvé.

## Election du Maire

Monsieur DOMMANGET Aurélien, donne la parole à Madame PARREIN Carole, doyenne d'âge qui prend la présidence de la séance.

Madame PARREIN Carole, présidente de la séance, demande à l'assemblée qui sont les candidats pour la fonction de Maire.

Candidat : Monsieur DOMMANGET Aurélien.

Madame PARREIN Carole, nous informe que le vote se fait à bulletin secret.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

Monsieur DOMMANGET Aurélien, est élu Maire à l'unanimité.

## Délibération pour le nombre d'adjoints au Maire

Monsieur DOMMANGET Aurélien, élu Maire et président de la séance, propose à l'assemblée le nombre de 2 adjoints et nous soumet au vote à bulletin secret.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
10	0	0

La proposition de 2 adjoints est approuvée à l'unanimité.

## Election des Adjoints au Maire

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire, propose aux membres du conseil de procéder à l'élection des adjoints au Maire.

2 candidats : SGARD Maxime et PARREIN Carole

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire, indique que l'élection se fait à bulletin secret.

<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
8	0	0

SGARD Maxime est élu 1er adjoint et PARREIN Carole 2ème adjointe à l'unanimité.

## Lecture de la Charte de l'Elu Local

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire, procède à la lecture de la charte de l'elu local.

## Délibération pour les indemnités des élus

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire propose à l'assemblée de délibérer concernant les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, suivant le tableau ci-après applicable en Mars 2026. Il rappelle qu'en l'absence de délibération sur ce sujet, c'est le taux maximal prévu par la loi qui s'applique pour le maire comme pour les adjoints.

Population totale	MAIRE		ADJOINTS	
	Taux maximal en % de l'indice 1027)	Indemnité brute	Taux maximal en % de l'indice 1027)	Indemnité brute
< 500	28.1	1 155.06 €	10.89	447.64 €
500 à 999	44.3	1 820.96 €	11.77	483.81 €
1 000 à 3 499	55.7	2 289.56 €	21.38	878.83 €
3 500 à 9 999	58.3	2 396.44 €	23.32	958.57 €
10 000 à 19 999	67.6	2 778.71 €	-	-
20 000 à 49 999	90	3 699.47 €	-	-
50 000 à 99 999	110	4 521.58 €	-	-
+ 100 000	145	5 960.26 €	-	-
Marseille, Lyon	72.5	2980.13 €	-	-

Indice brut mensuel 1027 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 = 4 110.52 €

Pour rappel, le montant depuis 2014 - du Maire : 649.92 € brut soit 16.71 %  
- des adjoints : 111 € brut par adjoint soit 2.87 %

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire, propose de se référer au barème prévu par la loi, et propose avec les membres du conseil d'octroyer les indemnités suivantes :

	Taux retenus en brut	Indemnités retenues en brut
Le Maire	22.5 %	799.65 €
1er Adjoint	7.5 %	308.28 €
2ème Adjoint	7.5 %	308.28 €

La délibération est approuvée par les membres du conseil à l'unanimité.

## Délibération pour les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire par délégation du conseil municipal peut être chargé d'une partie des pouvoirs dévolus par défaut au conseil municipal pour la durée de son mandat.

Ces propositions de décisions sont énumérées et votées par le conseil municipal :

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (les délégations consenties à ce titre prennent dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal).
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans un plafond fixé par le conseil à 500 €.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite fixée de 2 000 € par sinistre.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

*Le conseil délègue au Maire les pouvoirs mentionnés ci-dessus à l'unanimité.*

## Délibération pour la désignation des délégués titulaires et suppléants

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
R.P. I	- DOMMANGET Aurélien - SGARD Maxime - D'ANDREA Nathalie	- PARREIN Carole - LEFEBVRE Sylvie - POISSONNIER Julie
S.I.C.O.L Gymnase de Licques	- DOMMANGET Aurélien - SGARD Maxime	
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	- DESSEIN Joël	- LEBRUN Guillaume
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	- DOMMANGET Aurélien	- SGARD Maxime
Fédération Départementale de l'Electricité	- DUBOIS David	- LEBRUN Guillaume
Correspondance Défense	- DUBOIS David	- DOMMANGET Aurélien
S.I.D.E.A.L.F.	- LEBRUN Guillaume	- DOMMANGET Aurélien

## Questions diverses

Monsieur DOMMANGET Aurélien, Maire propose de faire un petit tour de table, afin que chacun s'exprime ou mette un sujet en discussion.

Guillaume Lebrun mentionne une information : il y aura des enjeux au sujet de la tarification de l'eau au cours de ce mandat (prévision d'augmentation des tarifs).

Réflexion au sujet de la possibilité de prendre en charge les frais de route pour les conseillers qui participent aux différentes réunions lorsque celles-ci se trouvent éloignées (application d'un barème).  
Délibération lors d'un prochain conseil.

Brigitte CURTELIN, se propose de rencontrer ou d'aider les personnes seules ou ayant besoin d'aide pour des démarches.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 20h30.

Fait à Clerques le 24 mars 2026.

Nathalie D'ANDREA  
Secrétaire de séance

Aurélien DOMMANGET  
Maire de la Commune de Clerques



The image shows a blue ink signature of Aurélien DOMMANGET written over the official seal of the Municipality of Clerques. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE CLERQUES' at the top and '62890' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.